

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions Question écrite n° 1299

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations manifestées par plusieurs organes représentatifs des enseignants quant à la revalorisation indiciaire de leurs pensions de retraite. Plus particulièrement, ils revendiquent une assimilation des retraités de l'éducation nationale dans les nouveaux corps et grades issus de la revalorisation de la fonction enseignante de 1989, ainsi qu'une reconstitution de carrière identique à celle des professeurs actifs des lycées. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière et quels moyens budgétaires il envisage d'y consacrer.

Texte de la réponse

En sus des augmentations liées à la hausse de la valeur du point de la fonction publique, les personnels retraités ont bénéficié des revalorisations affectant les indices correspondant à l'échelon sur la base duquel leur pension a été calculée. Il n'est pas envisagé d'assimiler la situation des retraités de classe normale à celle des enseignants hors classe.

Données clés

Auteur: M. Jacques Blanc

Circonscription: Lozère (2e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1299

Rubrique: Retraites: fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2395 **Réponse publiée le :** 1er septembre 1997, page 2776